

CHAPITRE I

UN ROYAUME FRAGILISÉ

Le 30 juin 1559, alors qu'il participe à un tournoi, conformément à une tradition chevaleresque toujours fort prisée par la noblesse, Henri II est gravement blessé. Il reçoit dans l'œil gauche plusieurs éclats de bois provenant de la lance que vient de briser son compétiteur, Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, et qui ont réussi à pénétrer à travers la visière du casque du roi. Malgré les prières de son entourage et les soins qui lui sont prodigués par les plus fameux chirurgiens du temps, Ambroise Paré et André Vésale, la blessure s'infecte. Au terme d'une douloureuse agonie, Henri II s'éteint le 10 juillet suivant. Survenu dans la fleur de l'âge et au moment même où le roi a décidé de mettre en suspens ses ambitions extérieures pour se consacrer aux affaires intérieures, ce décès inopiné est un rude coup pour un royaume, certes puissant mais en proie à de sérieuses difficultés.

LA FIN DU « BEAU XVI^e SIÈCLE »

Une paix sans gloire

Ironie du sort, Henri II trouve la mort à l'occasion des réjouissances célébrant la fin de la guerre avec ses voisins et l'union de sa fille et de sa sœur, Élisabeth de Valois et Marguerite de France, avec ses ennemis de

la veille, Philippe II d'Espagne, veuf depuis peu de Marie Tudor, reine d'Angleterre, et le duc Emmanuel-Philibert de Savoie. Les traités signés les 2 et 3 avril 1559, au Cateau-Cambrésis, clôturent, en effet, le cycle belliqueux amorcé à la fin du siècle précédent par Charles VIII, à la poursuite de son rêve italien et relancé par ses successeurs, habités d'une volonté d'hégémonie française en Europe. Depuis 1519, sous François I^{er} et Charles Quint puis, sous Henri II et Philippe II, c'est un duel sans merci que se sont livré Valois et Habsbourg, au point d'épuiser les deux adversaires et de les pousser à conclure une paix blanche.

Celle-ci se paie, côté français, par l'abandon de territoires longtemps convoités et chèrement acquis. Les accords conclus avec la reine Élisabeth d'Angleterre prévoient que la place de Calais, occupée par les Anglais depuis 1347 et recouvrée en 1558, restera à la France mais seulement pour un délai de huit années, à l'expiration duquel elle devra être rendue à l'Angleterre ou rachetée cinq cent mille écus d'or. Le royaume s'agrandit des évêchés de Metz, Toul et Verdun, conquis sur l'Empire par Henri II, en 1552. Cependant, l'Espagne conserve Hesdin, à moins de deux cents kilomètres de Paris et reprend Marienbourg, Thionville, Yvoi, Damville, Montmédy, en échange de Théroouanne, du Catelet et de Saint-Quentin, tombée le 26 août 1557. Malgré la récupération de ces places, la frontière septentrionale de la France demeure vulnérable. Surtout, cela ne compense guère, aux yeux de ceux qui s'y sont battus, le retrait français de certains territoires. Ainsi, les villes de Corse, prises en 1553, reviennent à la république de Gênes, le Montferrat au duc de Mantoue, à l'exception de Casale, tandis que la Bresse, le Bugey, le Valromey, la Savoie et le Piémont échoient au duc Emmanuel-Philibert. Ne restent à la France que le marquisat de Saluces et quelques forteresses comme Turin, Pignerol, Chieri, Chivasso et Villeneuve d'Asti, en attendant l'arbitrage concernant l'héritage contesté de Louise de Savoie, mère de François I^{er}. Surtout, il faut renoncer à toute prétention sur le duché de Milan et sur le royaume de Naples, dont la conquête avait si fortement mobilisé la royauté et la noblesse françaises depuis leur première « descente » dans la péninsule, en 1494.

« En une heure et un traict de plume, fallut tout rendre et souiller et noircir toutes nos belles victoires passées de trois ou quatre gouttes

*d'encre*¹. » Par ces quelques mots, Brantôme traduit, dans ses *Vies des grands capitaines*, l'amertume d'une foule de combattants, gentilshommes ou simples soldats. Non seulement cette paix les dépouille des titres de gloire qu'ils auraient pu tirer de leurs exploits mais on leur ôte aussi la possibilité d'acquérir les gratifications qui s'attachent au métier des armes. Avantageuse, grâce à la solde, aux parts de butin, aux récompenses diverses et à l'avancement que procurent loyalisme et hauts faits d'armes, la guerre est aussi source de considération sociale, en particulier pour les membres de la noblesse, dont les privilèges se justifient uniquement par le service du roi, essentiellement militaire. En retour de leur dévouement, les membres du second ordre attendent du monarque qu'il leur témoigne sa gratitude, de manière à la fois matérielle et honorifique. C'est pourquoi, au lendemain du traité du Cateau-Cambrésis, leur sentiment est grand d'avoir été floués des fruits de leur mérite. Car, dès le 14 juillet 1559, quelques jours à peine après la mort d'Henri II, une ordonnance royale prononce le licenciement d'une bonne partie des effectifs de l'armée royale et reporte à plus tard le paiement de la solde, provoquant un flot de plaintes de la part de nombreux gentilshommes, éconduits sans ménagement.

Cette frustration est également valable dans le domaine religieux. L'analyse de documents littéraires comme *la Vie du preux chevalier Bayard* ou de l'itinéraire de personnages comme le connétable de Bourbon révèle que l'imaginaire héroïque des nobles n'est pas seulement imprégné de la tradition chevaleresque, héritée du Moyen Âge, mais qu'il comprend également une forte dimension eschatologique, relative à l'accomplissement de la destinée de l'homme dans l'Au-delà. À leurs yeux, faire la guerre, c'est aussi le moyen d'accéder à une certaine forme de sainteté, en accomplissant la volonté de Dieu à travers celle du roi, en acceptant d'endurer la souffrance morale et physique voire en faisant le don volontaire de leur vie, à l'imitation du Christ lui-même. Privée des profits temporels et spirituels de son engagement militaire, rendue à l'exploitation de ses domaines fonciers, une part importante de la noblesse française se retrouve livrée à elle-même et disponible pour de

1. Cité par Joël Cornette in *Chronique de la France moderne, le XVI^e siècle*, Paris, Sedes, 1995, p. 200.

nouvelles aventures, ce qui constitue une menace pour la tranquillité du royaume. Brantôme lui-même avoue :

Quand la France mit bas les armes, ce fut cause des guerres civiles car le François ne fut jamais qu'il n'aymast à mener les mains [combattre] sinon contre l'Estranger, plustost contre soy-mesmes ; aussi le Bourguignon et le Flamand disent de nous que, quand le François dort, le Diable le berce¹.

De plus, malgré les engagements pris de part et d'autre et les alliances matrimoniales, censées conforter la réconciliation des deux pays, dans les années qui suivent la ratification du traité du Cateau-Cambrésis, les rapports entre la France et l'Espagne ne sont pas toujours sereins, même si les deux puissances s'efforcent, autant que possible, de se conformer dans leur pratique diplomatique à un idéal d'« amitié ». Malgré ses difficultés financières, le Roi Catholique n'a pas renoncé à son ambition de monarchie universelle et la royauté française, bien que désavantagée vis-à-vis de son rival, continue de revendiquer une place de choix sur l'échiquier européen, ce qui entraîne certaines tensions entre eux. Toutefois, celles-ci ne doivent pas occulter une volonté avérée de collaboration voire d'entraide entre les deux souverains, à l'occasion, notamment, des révoltes auxquelles ils sont confrontés de la part de leurs sujets, comme nous aurons l'occasion de le revoir. Parallèlement, les relations de la France avec l'Angleterre s'améliorent beaucoup. De même, la Lorraine et la Savoie, gouvernées de manière autonome par des dynasties étroitement apparentées à la Couronne de France constituent des États tampons aux portes du royaume. Cela étant, sauf du côté qui donne sur la mer, celui-ci reste quasiment encerclé par les possessions espagnoles, sises dans la péninsule Ibérique, dans le Piémont italien, aux Pays-Bas méridionaux et en Franche-Comté. La France reste donc très exposée à la menace extérieure, d'autant que les effectifs de l'armée royale ont été considérablement restreints. Après la conclusion du traité, on ne dispose plus que de six mille à sept mille fantassins et on a réduit d'un tiers les trois mille cinq cents lances qui constituent la cavalerie lourde, toujours considérée comme l'élite de l'armée royale.

1. Cité par J. Cornette in *Chronique...*, *op. cit.*, p. 201.

Plaie d'argent

Financièrement parlant non plus, la monarchie française ne sort pas indemne de ce cycle martial. Dans la mesure où la noblesse, qui paye déjà « le tribut du sang », est exemptée d'impôts royaux, ainsi que le clergé et la plupart des villes du royaume, il a fallu trouver d'autres moyens de soutenir l'effort de guerre. Peu désireux d'alourdir le fardeau fiscal pesant déjà sur le reste de ses sujets, presque tous paysans, le roi a mis l'Église à contribution, par le biais de décimes, taxes prélevées, avec l'accord de la papauté, sur les détenteurs de charges ecclésiastiques et proportionnelles à leur valeur. Le roi a également imposé le versement de subventions à ses « bonnes villes », notamment sous la forme d'emprunts forcés, au remboursement plus qu'hypothétique. Mais cela ne suffit pas pour assumer des dépenses proprement exorbitantes. Car, en temps de guerre, il faut entretenir des contacts avec les pays voisins pour s'assurer de leur neutralité ou de leur soutien, conduire des campagnes répétées sur plusieurs fronts et souvent simultanément mais aussi s'adapter aux nouveautés militaires qui se sont développées en Europe occidentale depuis la fin du Moyen Âge, telles que l'accroissement des effectifs d'armées devenues permanentes, la mise au point des armes à feu, lourdes et portatives, la réfection ou la construction d'ouvrages défensifs aux frontières, selon le modèle italien de la fortification bastionnée. Sous François I^{er}, cela représente plus de la moitié des dépenses totales de la monarchie. Pour y faire face et en l'absence de crédit public, le roi n'a eu d'autre solution que de se tourner vers des particuliers.

En 1522 se met en place le système des rentes sur l'Hôtel de Ville. Cela consiste, pour la municipalité parisienne, à se porter garante du versement de leurs « arrérages » à ceux qui ont accepté de constituer des rentes en faveur du roi, c'est-à-dire d'avancer à ce dernier une somme d'argent qui leur sera remboursée avec intérêt sous la forme de versements réguliers, tirés du produit des taxes perçues sur toutes sortes de denrées entrant dans la capitale. En dépit des difficultés qui se présentent d'emblée dans le remboursement des rentes, ce prêt trouve preneurs auprès des bourgeois aisés, motivés par la crainte d'être assujettis à d'autres formes de prélèvement, beaucoup plus contraignantes mais

aussi par le taux d'intérêt proposé. Fixé au denier douze (soit 8,33 %), celui-ci est plutôt intéressant, quoique inférieur à celui qu'exigent les marchands banquiers étrangers, auxquels le roi a également recours. Depuis Lyon, l'une des plus importantes places commerciales et financières d'Europe au XVI^e siècle, ces Italiens, ces Allemands, ces Suisses et ces Portugais pratiquent le « commerce d'argent », recevant les dépôts, changeant les espèces, faisant transiter des fonds par le biais de lettres de change ou fournissant des capitaux à ceux qui en ont besoin. Déjà, sous François I^{er}, des prêts à un taux frisant les 16 % d'intérêt annuel ont été contractés auprès de ces financiers. En 1555, ceux-ci décident de s'associer, afin de pouvoir mieux répondre aux demandes du roi et dans le souci, également, de se protéger des impayés, dont celui-ci est coutumier. Avec la constitution du « grand parti », tous les prêts concédés au monarque sont réunis dans un contrat global, pourvu d'une sorte de tableau d'amortissement. Cela simplifie notablement les choses, à condition, toutefois, que la monarchie se montre raisonnable. Mais Henri II continue d'emprunter et d'engager une proportion toujours plus grande des revenus fiscaux de la Couronne. De 1547 à 1559, le montant de ces emprunts s'élève à plus de six millions de livres tournois. Depuis 1557, à la suite de la banqueroute espagnole qui a semé la panique dans le monde de la finance internationale, la situation est devenue intenable. Le roi de France n'est plus en mesure de s'acquitter de ses charges envers ses bailleurs de fonds, parmi lesquels on compte aussi de nombreux petits épargnants, qui pensaient faire là un bon placement. Le 29 mai 1559 est donc signé un nouveau contrat, dit « petit parti », qui entérine les ajournements et les rabais qui ont été arbitrairement imposés par le roi à ses créanciers, dont certains ont été gravement lésés voire ruinés par cette semi-faillite. Si l'on ajoute à cette dette consolidée les autres expédients auquel le roi a eu recours, le passif que laisse Henri II à sa mort s'élèverait à plus de quarante-trois millions de livres tournois, alors que le montant annuel des recettes de l'État royal n'atteint qu'une douzaine de millions seulement...

Un climat économique et social dégradé

Plaie d'argent n'est pas mortelle, il est vrai. Néanmoins, un budget aussi gravement obéré entrave inévitablement les capacités d'action de la royauté, la plaçant dans l'obligation de faire preuve d'inventivité pour réunir les fonds indispensables à l'apurement de ses dettes. Cela revient toujours, au fond, à solliciter ses sujets, sachant qu'au milieu du siècle, la capacité contributive de ces derniers pâtit sérieusement du ralentissement manifeste de l'élan qui a poussé en avant la population et l'économie françaises depuis le dernier tiers du xv^e siècle. C'est effectivement sous un jour très favorable qu'en 1547 l'ambassadeur vénitien, visiblement très impressionné par sa prospérité, décrit le royaume de France :

À cause de son étendue, ce pays a une grande variété de sol et de produits : ceux-ci sont d'une excellente qualité et tellement abondants qu'il y en a pour la France et même pour les nations étrangères. Quant au blé, les Français en envoient en Espagne, au Portugal, en Angleterre, quelquefois même en Suisse et à Gênes, si pourtant la guerre n'y met pas obstacle [...]. Il y a en France toutes sortes de viandes et le poisson frais et salé y abonde, on en exporte même dans les pays d'alentour. Les laines ordinaires ne manquent pas. Quant aux draps fins, on les fabrique avec des laines anglaises et espagnoles [...]. On fabrique en grande abondance des toiles de toute qualité mais non aussi fines que la toile hollandaise. On les transporte en Espagne, en Angleterre, en Italie et dans les pays barbaresques ; et justement à cause du bas prix, ce commerce est très profitable [...]. La France ne manque pas, comme on peut bien le croire, de grandes villes, villages et châteaux bien peuplés. Les villes principales sont Paris, Lyon, Bordeaux, Rouen, Toulouse, dont on pourrait conter des choses fort curieuses, si c'en était le lieu. Mais il suffira de dire quelque chose de la capitale qui résume, pour ainsi dire, tout le pays et qui est supérieure non seulement aux autres villes de France mais à celles de l'Europe tout entière ; car elle est le séjour d'une population immense, elle est le cœur de la chrétienté [...]. Le nombre des marchands est très grand à Paris car c'est là comme

l'entrepôt de la France. Les ouvriers aussi en toute sorte de métiers y sont fort nombreux¹ [...].

Si ce tableau, plutôt flatteur, de la France reste globalement valable pour la seconde moitié du siècle, il n'en demeure pas moins qu'en 1559, c'en est déjà fini du « beau XVI^e siècle », c'est-à-dire de cette période faste au cours de laquelle le royaume avait pu se remettre des pertes que lui avaient infligées les guerres, civiles et étrangères, les famines et les pestes survenues depuis le milieu du XIV^e siècle. Le nombre d'habitants atteint désormais un chiffre qu'on situe entre dix-huit et vingt et un millions, les sources disponibles ne permettant guère d'être plus précis. Cette croissance démographique est en grande partie la conséquence d'une atténuation des crises de mortalité qui, sous l'effet conjugué de la guerre, des épidémies et des mauvaises récoltes, entraînaient une supériorité des décès sur les naissances, pourtant nombreuses, en l'absence de contraception, prohibée par l'Église. Une écrasante majorité des Français vit alors à la campagne, dans de gros villages ou des hameaux, intégrés dans le cadre paroissial, gérés par des assemblées d'habitants et situés sur les terres de seigneurs, laïques et ecclésiastiques, le plus souvent nobles, même si le paiement d'un droit dit de franc-fief permet aux roturiers, c'est-à-dire aux non-nobles, d'en posséder aussi. Les seigneuries sont un héritage du système féodal, en vertu duquel un détenteur de fief, attribué par le roi, peut exercer dessus et sur ses habitants des droits très étendus. Au XVI^e siècle, les seigneuries sont surtout des exploitations agricoles, mises en valeur par des paysans, sur lesquels le seigneur possède une certaine autorité, notamment par le biais de l'exercice de la justice. Les paysans sont également soumis à toutes sortes de redevances, en argent et en nature, qui constituent une source de revenus substantiels pour le seigneur. Les villes n'abritent que 10 % de la population et les plus grosses d'entre elles comme Lyon, Rouen, Bordeaux, Toulouse ou Marseille oscillent entre 20 000 et 80 000 habitants, à l'exception de Paris qui passe au cours de la période de 1,8 à 3 millions d'habitants. En dépit de leur taille restreinte, les villes et les bourgs, bien implantés dans

1. Nicoló Tommaseo (éd. et trad.), *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Paris, 1838, vol. I, p. 253-271.